

Poissy, le 26 octobre 2023

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

L'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

L'instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

NOMBRE DE PLACES OUVERTES : 90

1 – Pour les candidats avec Baccalauréat ou équivalence :

- Inscription et Formulation des vœux sur **Parcoursup**
- Finalisation du dossier et confirmation des vœux

Selon le calendrier disponible sur <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

67 places
(Incluant 2 reports 2023)

2 – Inscriptions aux épreuves de sélection du 30/10/2023 au 11/12/2023 pour :

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle (Article L. 6311-1 du code du travail)

23 places
(Incluant 4 reports de 2023 et 2 reports 2022 soit 25% du quota initial)

- Clôture des inscriptions le **11 décembre 2023**
- L'épreuve écrite aura lieu le **mardi 19 décembre 2023**
- L'épreuve orale aura lieu entre le **12 décembre 2023** et le **20 janvier 2024**

Hadjila LEROUGE,

Coordonnatrice générale des activités de soins et crèches
des hôpitaux de la direction commune de Poissy-Saint-
Germain-en-Laye – Mantes-la-Jolie – Meulan-Les Mureaux
et des instituts de formations paramédicales ERIADE – IFE –
IFMEM – IFMK – IFAS – IFSI – IFP

**CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE
POISSY/SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**